

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Procès-verbal
Date : Séance ordinaire du 22 avril 2026
Heure : 15 h (16 h aux Îles-de-la-Madeleine)
Lieu : Vidéoconférence (Zoom)

MEMBRES PRÉSENTS

- | | |
|-------------------------------------|--|
| - M ^{me} Yolaine Arseneau | Directrice générale |
| - M. Gino Thorne | Groupe socio-économique et président |
| - M. Jean-Michel Côté | Titulaire de DEC technique et vice-président |
| - M. Luc Chrétien | Groupe socio-économique |
| - M ^{me} Anabel Cormier | Titulaire de DEC préuniversitaire |
| - M ^{me} Marjorie Dallaire | Enseignante, campus de Carleton-sur-Mer |
| - M. Stéphane Gosselin | Professionnel |
| - M. Éric Guénette | Enseignant, campus de Gaspé |
| - M. Philippe Kabore | Groupe socio-économique |
| - M ^{me} Annick Nadeau | Groupe socio-économique |
| - M. Serge Rochon | Directeur des études |
| - M. Jean-François Sénéchal | Groupe socio-économique |

MEMBRE ABSENT

- | | |
|------------------------------------|--------|
| - M ^{me} Nathalie Leblanc | Parent |
|------------------------------------|--------|

ASSISTE À LA RÉUNION

- M^{me} Amélie Gagné Secrétaire générale

PERSONNES INVITÉES

- M. Éric Couillard Directeur de la formation continue
- M^{me} Ann-Chloé Boudreau Enseignante en techniques juridiques

POSTES VACANTS

- Représentante ou représentant du personnel de soutien (1)
- Représentante ou représentant des parents (1)
- Représentante ou représentant des entreprises de la région (2)
- Représentante ou représentant des étudiantes et étudiants (2)

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences et atteinte du quorum;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Déclaration d'intérêt;
5. Suivi des postes au conseil d'administration;
6. Adoption du procès-verbal du 4 février 2026 :
 - 6.1. Suivi du procès-verbal du 4 février 2026;
7. Dépôt du procès-verbal du comité exécutif du 16 avril 2026 :
 - 7.1. Suivi du procès-verbal du comité exécutif du 16 avril 2026;
8. Période de questions pour la communauté collégiale.

DÉCISION

9. Adoption de la politique d'écologisation;
10. Modification à la Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement psychologique et sexuel;
11. Octroi du contrat d'audit des états financiers pour l'exercice se terminant le 30 juin 2026 avec options de renouvellement pour 2027, 2028, 2029 et 2030;
12. Octroi du contrat pour la réfection des planchers des corridors de la résidence étudiante du campus de Gaspé – version préliminaire;
13. Suivi de la planification stratégique;
14. Autorisation d'un signataire pour le protocole d'entente avec la Sûreté du Québec.

INFORMATION

15. Centre collégial de transfert de technologie des pêches;
16. Présentation du rapport annuel 2024-2025 du Comité d'éthique de la recherche;
17. Correspondances;
18. Dépôt des rapports de vote électronique;
19. Dépôt des rapports des comités du conseil d'administration;
20. Information du président;

- 21. Information de la directrice générale;
- 22. Information du directeur des études;
- 23. Suivi des activités à l'international;
- 24. Questions diverses;
- 25. Date de la prochaine séance;
- 26. Levée de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président ouvre la séance à 15 h 2 et souhaite la bienvenue aux membres.

Le président demande l'autorisation aux membres que la séance soit enregistrée uniquement à des fins de transcription du procès-verbal. Une fois le procès-verbal adopté à la séance suivante du conseil, l'enregistrement sera supprimé.

2. VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET ATTEINTE DU QUORUM

La secrétaire générale procède à la vérification des présences et confirme l'atteinte du quorum.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président procède à la lecture de l'ordre du jour. Les membres sont invités à ajouter des sujets.

Sur une proposition de M^{me} Annick Nadeau, appuyée par M. Stéphane Gosselin, il est unanimement résolu :

D'adopter le projet d'ordre du jour de la séance ordinaire du 22 avril 2026.

Résolution CA-2526-53

Fichier joint : *Projet_Ordre du jour_CA_2026-04-22*

4. DÉCLARATION D'INTÉRÊT

Le président invite les membres à signifier tout conflit d'intérêts ou toute apparence de conflit d'intérêts en lien avec un ou des sujets inscrits à l'ordre du jour.

5. SUIVI DES POSTES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Postes à pourvoir :

- Un poste comme représentante ou représentant du personnel de soutien;
- Un poste comme représentante ou représentant des parents;
- Deux postes comme représentante ou représentant des entreprises de la région;
- Deux postes comme représentante ou représentant des étudiantes et étudiants.

Les démarches sont en cours pour pourvoir les postes vacants.

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 FÉVRIER 2026

La secrétaire générale est exemptée de la lecture du procès-verbal qui a été acheminé aux membres en conformité avec le Règlement n° 1 de régie interne du Cégep.

Sur une proposition de M^{me} Marjorie Dallaire, appuyée par M^{me} Anabel Cormier, il est unanimement résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2026.

Résolution CA-2526-54

Fichier joint : *Procès-verbal_CA_2026-02-04*

6.1. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 4 FÉVRIER 2026

Il n'y a aucun suivi au procès-verbal du conseil d'administration du 4 février 2026.

7. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 16 AVRIL 2026

À chaque assemblée du conseil, la directrice générale fait rapport des principales décisions du comité exécutif spécialement par le dépôt des procès-verbaux des réunions, comme prévu au Règlement n° 1 de régie interne du Cégep.

Fichier joint : *Procès-verbal_CE_2026-04-16*

7.1. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 16 AVRIL 2026

Sanctions des études

DEC : 13

AEC : 23

8. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LA COMMUNAUTÉ COLLÉGIALE

En conformité avec la résolution CA-02-176, la secrétaire générale a informé la communauté collégiale qu'une période de questions est prévue à l'ordre du jour de la réunion du conseil.

Aucune question n'a été reçue. La période de questions se terminait le 20 avril 2026.

9. ADOPTION DE LA POLITIQUE D'ÉCOLOGISATION

La directrice générale, M^{me} Yolaine Arseneau, présente ce point.

Dans le cadre de sa planification stratégique et en cohérence avec son orientation 4, le Cégep souhaite formaliser ses engagements en matière de développement durable par l'adoption d'une politique d'écologisation. Cette politique vise à structurer et à renforcer les pratiques déjà en place, tout en offrant un cadre de référence commun pour guider les actions, les décisions et les initiatives futures de l'organisation.

Basée sur les 17 objectifs de développement durable des Nations Unies, la politique d'écologisation propose une approche intégrée qui touche à la fois la formation, les opérations, la mobilité, l'engagement communautaire et la prise de décision. Le projet de politique a été présenté au comité de direction, puis soumis pour consultation aux membres du personnel impliqués dans le comité des objectifs de développement durable, ainsi qu'au Centre collégial de transfert de technologie en énergies renouvelables et le Centre d'initiation à la recherche et d'aide au développement durable (CIRADD), afin de recueillir leurs commentaires.

La politique est maintenant soumise au conseil d'administration pour adoption, avec une révision prévue tous les trois ans afin d'en assurer l'actualisation continue.

Considérant la volonté du Cégep d'intégrer les objectifs de développement durable dans l'ensemble de ses actions;

Considérant que la planification stratégique du Cégep, notamment l'orientation 4, prévoit un engagement clair en matière d'écologisation et de développement durable;

Sur une proposition de M. Jean-François Sénéchal, appuyée par M. Éric Guénette, il est unanimement résolu :

D'adopter la politique d'écologisation du Cégep de la Gaspésie et des Îles.

Résolution CA-2526-55

Fichier joint : *Politique_d'écologisation_pour_une_transition_socioécologique*

10. MODIFICATION À LA POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE PRISE EN CHARGE DES SITUATIONS DE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE ET SEXUEL

La directrice des ressources humaines et des affaires corporatives par intérim, M^{me} Amélie Gagné, présente ce point.

La politique a été adoptée par le conseil d'administration le 18 juin 2025.

Cette politique prévoit la désignation d'une personne responsable aux ressources humaines pour la prise en charge des plaintes concernant le personnel, ainsi que d'une personne responsable à la Direction des études pour les plaintes concernant les étudiantes et étudiants.

Il a été constaté que l'identification nominative des personnes responsables entraîne certaines contraintes administratives, notamment en raison de changements de personnel.

En effet, la personne actuellement responsable aux ressources humaines a quitté pour la retraite et la personne responsable à la Direction des études quittera en juillet prochain pour un congé d'une session.

Il apparaît donc plus efficient de désigner les personnes responsables par leur titre d'emploi, tout en permettant à l'établissement de nommer à l'interne les personnes occupant ces fonctions selon la structure organisationnelle en vigueur.

Considérant que la politique a été adoptée par le conseil d'administration le 18 juin dernier;

Considérant que la politique prévoit actuellement la désignation nominative des personnes responsables de la prise en charge des plaintes;

Considérant que des changements de personnel rendent cette désignation nominative contraignante et susceptible de nuire à l'application efficace de la politique;

Sur une proposition de M^{me} Annick Nadeau, appuyée par M. Jean-Michel Côté, il est unanimement résolu :

De modifier la politique adoptée le 18 juin dernier afin de remplacer la désignation nominative des personnes responsables de la prise en charge des plaintes par les titres d'emploi correspondants, et de désigner à l'interne les personnes responsables selon l'organisation en place.

Résolution CA-2526-56

Fichier joint : *Politique_de_prévention_situations_de_harcèlement_CA_2026_04_22*

11. OCTROI DU CONTRAT D'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 30 JUIN 2026 AVEC OPTIONS DE RENOUVELLEMENT POUR 2027, 2028, 2029 ET 2030

La directrice générale, M^{me} Yolaine Arseneau, présente ce point.

Le contrat de cinq ans avec la firme Raymond Chabot Grant Thornton ayant pris fin avec l'audit du dernier état financier au 30 juin 2025, un nouvel appel d'offres public a été lancé afin d'adjuger un nouveau contrat de services professionnels d'auditeur indépendant.

Un budget de 250 000 \$ avait été prévu pour ce contrat sur cinq ans.

Considérant l'article 5.1.3 de la politique d'achat du Cégep de la Gaspésie et des Îles, lequel prévoit le recours à l'appel d'offres public pour les contrats de service de plus de 100 000 \$;

Considérant la publication d'un appel d'offres public sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO), du 2 au 30 mars 2026;

Considérant la réception de trois soumissions conformes;

Considérant que la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. a déposé la soumission conforme au plus bas prix de 222 500 \$;

Considérant la répartition annuelle du montant :

Du 1 ^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026	42 000 \$
Du 1 ^{er} juillet 2026 au 30 juin 2027 (optionnel)	43 250 \$
Du 1 ^{er} juillet 2027 au 30 juin 2028 (optionnel)	44 500 \$
Du 1 ^{er} juillet 2028 au 30 juin 2029 (optionnel)	45 750 \$
Du 1 ^{er} juillet 2029 au 30 juin 2030 (optionnel)	47 000 \$

Taux horaire pour mandats additionnels de 475 \$;

Considérant que le montant respecte le budget alloué;

Considérant que l'admissibilité et la conformité administrative de la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. ont été confirmées et que celle-ci ne figure pas au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);

Considérant que la politique d'achat du Cégep prévoit que tout contrat de 200 000 \$ et plus doit être approuvé par le conseil d'administration;

Sur une proposition de M. Éric Guénette, appuyée par M^{me} Annick Nadeau, il est unanimement résolu :

Que le conseil d'administration du Cégep octroie le contrat pour l'audit des états financiers pour l'exercice se terminant le 30 juin 2026, avec options de renouvellement pour 2027, 2028, 2029 et 2030 à la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. pour une somme de 222 500 \$, taxes en sus.

Résolution CA-2526-57

12. OCTROI DU CONTRAT POUR LA RÉFECTION DES PLANCHERS DES CORRIDORS DE LA RÉSIDENCE ÉTUDIANTE DU CAMPUS DE GASPÉ

La directrice générale, M^{me} Yolaine Arseneau, présente ce point.

Un appel d'offres public a été lancé pour l'adjudication d'un contrat avec un entrepreneur en construction pour le remplacement des revêtements de plancher des corridors de la résidence étudiante au campus de Gaspé. Le projet consiste en l'enlèvement de la céramique existante sur tous les corridors et la mise en place d'une membrane d'étanchéité, d'un ciment de nivellement, puis de vinyle sur la majorité des surfaces. Certains endroits très passants seront revêtus de céramique. Le projet sera effectué en deux phases de chantier, soit la moitié des travaux à l'été 2026 et l'autre à l'été 2027.

Considérant l'article 5.1.3 de la politique d'achat du Cégep de la Gaspésie et des Îles, lequel prévoit le recours à l'appel d'offres public pour les contrats de travaux de construction de plus de 100 000 \$;

Considérant la publication de l'appel d'offres public CGI-2526-034 publié sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO), du 24 mars au 20 avril 2026;

Considérant que l'entreprise Rénovation CM inc. a déposé la seule soumission conforme au montant de 695 000 \$ (avant taxes);

Considérant que ce prix est jugé élevé en comparaison avec l'estimation des architectes;

Considérant que la *Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP)* permet de négocier le prix lorsqu'une seule soumission conforme est reçue;

Considérant qu'à la suite des négociations, l'entreprise Rénovation CM inc. a revu le montant final de sa soumission à 616 500 \$ (avant taxes) et respecte le budget alloué;

Considérant que l'admissibilité et la conformité administrative de l'entreprise Rénovation CM inc. ont été confirmées et que celle-ci ne figure pas au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);

Considérant que la politique d'achat du Cégep prévoit que tout contrat de 200 000 \$ et plus doit être approuvé par le conseil d'administration;

Sur une proposition de M^{me} Anabel Cormier, appuyée par M^{me} Annick Nadeau, il est unanimement résolu :

Que le conseil d'administration du Cégep octroie le contrat pour la réfection des planchers des corridors de la résidence étudiante du campus de Gaspé à l'entreprise Rénovation CM inc. au montant de 616 500 \$, taxes en sus, à la suite d'une négociation conformément aux dispositions de la *Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP)*.

Résolution CA-2526-58

Fichiers joints : *Courriel_Recommandation_Soumission; Plancher_Campus_Gaspé_Ventilation; Plancher_Campus_Gaspé_Ventilation_V2*

13. SUIVI DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE

La directrice générale, M^{me} Yolaine Arseneau, présente ce point.

Dans le cadre du suivi de la planification stratégique, une consultation de mi-parcours a été menée à l'automne 2025 afin de recueillir la perception des membres du personnel quant à l'avancement des orientations, des objectifs et des indicateurs. Cette démarche avait pour objectif de valider la pertinence continue de la planification stratégique et d'identifier, au besoin, des ajustements à y apporter.

À la suite de cette consultation, les responsables de chaque orientation disposaient ensuite d'un délai allant jusqu'en janvier 2026 pour travailler avec leur sous-comité d'orientation respectif, prendre connaissance des résultats du sondage et analyser la nécessité d'apporter des modifications à la planification stratégique.

À l'issue de ce processus, certaines modifications ciblées sont maintenant soumises au conseil d'administration.

- Orientation 2 : L'objectif 2 est maintenu, toutefois l'indicateur « nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits au campus de Montréal » est retiré, considérant que les activités du campus de Montréal sont maintenant terminées.
- Orientation 4 : Le troisième objectif, initialement formulé comme suit : « Intégrer les objectifs de développement durable dans les activités du Cégep », est reformulé de la manière suivante : « Mettre les objectifs de développement durable au cœur des pratiques, des politiques et du quotidien du Cégep ».
- Orientation 5 : Pour le premier objectif, le premier indicateur est modifié. L'indicateur « Nombre de projets en provenance des CCTT dans les programmes d'études » est remplacé par : « Nombre de programmes d'études comportant au moins un projet réalisé en collaboration avec un CCTT ».

Un document par orientation a été déposé aux membres du conseil d'administration. Ces documents présentent les résultats du sondage de mi-parcours.

Considérant la consultation de mi-parcours de la planification stratégique menée à l'automne 2025;

Considérant les résultats du sondage et les commentaires recueillis dans le cadre de cette consultation;

Considérant le travail d'analyse et de suivi réalisé par les responsables de chaque orientation en collaboration avec leur sous-comité d'orientation, jusqu'en janvier 2026;

Sur une proposition de M. Stéphane Gosselin, appuyée par M^{me} Anabel Cormier, il est unanimement résolu :

D'apporter les modifications présentées à la planification stratégique.

Résolution CA-2526-59

14. AUTORISATION D'UN SIGNATAIRE POUR LE PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Le directeur de la formation continue, M. Éric Couillard, présente ce point.

La formation continue souhaite conclure un protocole d'entente avec la Sûreté du Québec afin de permettre le traitement regroupé des demandes de vérification des antécédents judiciaires des étudiantes et étudiants inscrits à l'AEC en éducation spécialisée.

Dans le cadre de leur formation, les étudiantes et étudiants doivent effectuer un stage dans des milieux où ils sont appelés à intervenir directement auprès de personnes vulnérables. Ils participent également à la Clinique d'apprentissage et de mise en pratique en éducation spécialisée, laquelle implique un contact direct et régulier avec ces mêmes clientèles.

La vérification des antécédents judiciaires pour travailler auprès de personnes vulnérables est encadrée par la *Loi sur le casier judiciaire* (fédérale), laquelle permet la réalisation d'une vérification du secteur vulnérable. Cette vérification est obligatoire pour toute personne, qu'elle soit rémunérée ou bénévole, appelée à exercer des fonctions comportant une relation d'autorité ou de confiance auprès d'enfants, de personnes âgées ou de personnes ayant une déficience.

Étant donné que les étudiantes et étudiants de l'AEC en éducation spécialisée sont en contact avec des personnes vulnérables tant dans le cadre de leur stage que lors de leur participation à la Clinique d'apprentissage et de mise en pratique, il est requis de procéder à leur vérification des antécédents judiciaires.

La conclusion d'une entente sur le filtrage des personnes appelées à œuvrer auprès de personnes vulnérables avec la Sûreté du Québec permettrait d'optimiser le processus administratif, d'uniformiser les pratiques et de traiter en bloc les demandes de vérification des étudiantes et étudiants dès le début de leur formation.

Considérant que les étudiantes et étudiants de l'AEC en éducation spécialisée sont appelés à intervenir auprès de personnes vulnérables dans le cadre de leur formation;

Considérant que la *Loi sur le casier judiciaire* prévoit la possibilité et l'obligation de procéder à une vérification du secteur vulnérable pour les personnes œuvrant auprès de clientèles vulnérables;

Considérant que la Sûreté du Québec offre la possibilité de conclure une entente permettant le traitement regroupé des demandes de vérification des antécédents judiciaires;

Considérant que la mise en place d'une telle entente permettrait d'améliorer l'efficacité et la gestion des vérifications pour les étudiantes et étudiants concernés;

Sur une proposition de M. Stéphane Gosselin, appuyée par M^{me} Annick Nadeau, il est unanimement résolu :

De nommer M^{me} Geneviève Beauséjour à titre de signataire autorisée et personne responsable de l'entente sur le filtrage des personnes appelées à œuvrer auprès de personnes vulnérables avec la Sûreté du Québec.

Résolution CA-2526-60

Fichier joint : Entente_Sûreté_du_Québec

15. CENTRE COLLÉGIAL DE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE DES PÊCHES

Le directeur de la formation continue, M. Éric Couillard, présente ce point.

Ce dernier étant un membre du comité de pilotage responsable de la reprise du Centre collégial de transfert de technologie (CCTT) a présenté aux membres du conseil d'administration l'état d'avancement et les grandes lignes du projet de reprise du CCTT.

Il a été rappelé que juillet 2026 marquera un nouveau départ pour le Centre collégial de transfert de technologie en pêche, aquaculture et transformation des ressources aquatiques

du Cégep de la Gaspésie et des Îles. Après avoir confié sa gestion et son développement à l'OBNL Merinov pendant une période de seize ans, le Cégep a décidé d'en reprendre la gouvernance afin de procéder à un repositionnement stratégique.

Un bilan de la dernière année a été présenté, mettant notamment en évidence :

- la mise en place de la gouvernance et du modèle d'affaires;
- la clarification des rôles et responsabilités (direction scientifique, conseillères et conseillers pédagogiques, etc.);
- les travaux portant sur l'identité du centre (nom et positionnement);
- le développement des premiers projets et partenariats;
- les rencontres tenues avec différents bailleurs de fonds et partenaires;
- la structuration des outils en matière de communication, de ressources humaines et de gestion financière.

Un historique du CCTT des pêches a été exposé, suivi de la présentation de l'organigramme du centre.

Les priorités pour l'année 2026-2027 ont ensuite été précisées, soit :

- la consolidation de l'équipe et le recrutement des ressources clés;
- la structuration du bureau de projets;
- le lancement des premiers projets ainsi que des dossiers d'infrastructures;
- le déploiement du positionnement et l'annonce officielle du nouveau centre;
- le développement des partenariats;
- l'élaboration de la planification stratégique.

Il a également été mentionné que cinq projets sont déjà prévus pour le CCTT au cours de la prochaine année.

16. PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2024-2025 DU COMITÉ D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE

M^{me} Ann-Chloé Boudreau, enseignante en techniques juridiques et membre du Comité d'éthique de la recherche, présente ce point.

Le Comité d'éthique de la recherche (CER) du Cégep de la Gaspésie et des Îles a été officiellement constitué le 11 mai 2014. La mission du CER est d'assurer que toute recherche impliquant des participants humains se déroule conformément aux principes éthiques définis dans la Politique sur l'éthique de la recherche avec les êtres humains du Cégep et dans l'Énoncé de politique des trois conseils (EPTC 2). Le 14 octobre 2025, le CER a approuvé son rapport annuel, résumant les activités de l'année 2024-2025 (voir document joint). Cet avis vise donc à informer le conseil d'administration des récentes activités du CER.

Fichier joint : *CER_Rapport_annuel_2024-2025*

17. CORRESPONDANCES

18 mars 2026 : Lettre de la ministre de l'Enseignement supérieur – Devis scolaires

20 mars 2026 : Lettre de la ministre de l'Enseignement supérieur – Régime budgétaire et financier des cégeps – Année scolaire 2025-2026

14 avril 2026 : Lettre de l'Association des clubs d'entrepreneurs étudiants du Québec – Reconnaissance pour la personne-ressource du club – Gaspé

14 avril 2026 : Lettre de l'Association des clubs d'entrepreneurs étudiants du Québec – Reconnaissance pour la personne-ressource du club – Îles-de-la-Madeleine

Fichier joint : *Correspondances*

18. DÉPÔT DES RAPPORTS DE VOTE ÉLECTRONIQUE

Les rapports de vote électronique sont déposés à titre informatif :

- Nomination de la coordination au cheminement et à l'organisation scolaire
- Nomination au poste de registraire

Fichiers joints : *CA_Rapport vote électronique - Nomination coordination cheminement et organisation scolaire; CA_Rapport vote électronique - Nomination au poste de registraire*

19. DÉPÔT DES RAPPORTS DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Aucun rapport n'est déposé.

20. INFORMATION DU PRÉSIDENT

Le président ne présente aucun point.

21. INFORMATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

La directrice générale, M^{me} Yolaine Arseneau, transmet les points d'information suivants :

Journée de la Terre

Aujourd'hui, dans le cadre de la Journée de la Terre, une conférence a été tenue avec la personne qui a accompagné le Cégep pour l'inventaire de ses gaz à effet de serre (GES). Environ 85 personnes, réparties sur nos quatre campus, ont participé à l'activité.

Heures rémunérées

Il n'y a pas de demande de dérogation à déposer auprès du ministère, même si la situation ne concerne pas directement les services aux étudiantes et étudiants. Le ministère devra toutefois en être informé, et l'ensemble des démarches devra se faire dans le respect des heures rémunérées et des enveloppes budgétaires allouées. Le conseil d'administration sera également informé tout au long de l'année.

Il est clair que nous aurons besoin d'un nombre d'heures supérieur à celui accordé pour l'année en cours. Cette situation s'inscrit dans un contexte d'expansion importante : l'ajout d'un CCTT, l'implantation du programme de *Techniques policières*, la croissance de la clientèle étudiante, ainsi qu'une hausse marquée des coûts de convention, notamment en raison des absences du personnel.

Bien que nous ayons fait preuve d'une grande rigueur l'an dernier quant au respect des heures rémunérées, il est permis de se questionner sur l'effet réel de cet exercice, puisque le ministère s'appuie désormais sur ces résultats pour établir la cible de l'année suivante. Cette année, les coûts de convention sont exceptionnellement élevés en raison des absences, ce qui pourrait limiter notre capacité à remplacer l'ensemble du personnel, tout en générant des coûts institutionnels importants liés à la surcharge des équipes.

Enfin, il circule actuellement une rumeur selon laquelle les activités autofinancées et les CCTT pourraient être exclus du calcul des heures rémunérées. Bien que cela demeure à l'état de discussion, une telle mesure représenterait un allègement significatif pour notre organisation.

Budgets 2026-2027

Les budgets 2026-2027 devraient être connus autour du 7 mai. Toutefois, avec l'arrivée de la nouvelle première ministre et la formation de son nouveau conseil des ministres, certaines rumeurs évoquent un possible décalage. Malgré cela, le travail se fait dès maintenant et il est demandé aux campus et aux services d'anticiper une compression de 2,5 %, avec des ajustements qui seront faits en fonction des enveloppes disponibles.

Résidence étudiante pour l'ÉPAQ

Au cours des dernières 24 heures, plusieurs entrevues médiatiques ont été accordées concernant la possibilité de construire une résidence étudiante pour l'ÉPAQ. Le Cégep dispose actuellement d'un budget lui permettant de réaliser les plans et devis du projet. Une entente est en cours avec le Centre de services scolaire, dans le cadre de laquelle un terrain a été identifié pour la construction. En contrepartie, le Cégep réserverait un certain nombre de places au sein de la résidence pour le Centre de services scolaire. Le projet serait développé selon un modèle similaire à celui de la résidence du campus de Carleton-sur-Mer.

Hébergement au campus des Îles

Le Cégep est actuellement en démarche en vue de l'acquisition d'une propriété aux Îles-de-la-Madeleine afin de répondre aux besoins d'hébergement étudiant. Pour l'année 2026-2027, une somme de 406 000 \$ a été octroyée au Cégep par le ministère à cette fin. Selon les opportunités qui se présenteront, le projet pourrait prendre la forme d'un achat ou d'une nouvelle construction. Présentement, des ententes existent avec le camping de Gros-Cap et la municipalité des Îles pour l'hébergement des étudiantes et étudiants; toutefois, ces solutions demeurent insuffisantes pour répondre à la demande.

Suivi budgétaire

Le suivi budgétaire au 31 mars 2026 est en cours, avec la reddition de comptes en préparation. Les travaux avancent bien. La nouvelle ressource s'approprie efficacement le dossier, ce qui devrait nous permettre de respecter nos échéanciers tout en assurant la formation des ressources.

Mission en Afrique

M^{me} Yolaine Arseneau informe les membres du conseil d'administration qu'une mission en Afrique, à laquelle elle participera, est prévue du 1^{er} au 10 mai, incluant la clôture du projet Solutions écosystémiques d'adaptation durable (SEDAD) ainsi que l'annonce du projet Compétences professionnelles et employabilité des jeunes en environnement (COPEJ) en présence du ministre de l'Environnement du Sénégal.

Direction du campus de Gaspé

Le processus de dotation pour le poste de direction du campus de Gaspé est actuellement en cours.

Direction de l'ÉPAQ

Un congé à la direction de l'ÉPAQ est prévu pour l'an prochain. Un processus est en cours afin d'évaluer les options de remplacement.

22. INFORMATION DU DIRECTEUR DES ÉTUDES

Le directeur des études, M. Serge Rochon, transmet le point d'information suivant :

Admissions – 1^{er} mars (premier tour)

Le premier tour d'admission s'est très bien déroulé, avec un total de 712 demandes, bien réparties entre les programmes et les campus. On observe une légère diminution globale, soit une dizaine de demandes de moins, principalement attribuable à une baisse de 36 % des demandes d'étudiantes et étudiants internationaux (64 demandes de moins). Malgré ce contexte, les résultats demeurent très positifs.

Un rappel est fait concernant les mesures restrictives mises en place par le gouvernement à l'égard des étudiantes et étudiants internationaux, lesquelles ont eu un impact direct sur les admissions.

Certaines variations sont constatées selon les programmes, notamment une importante diminution en foresterie, ainsi qu'en maintenance industrielle.

Le taux de rétention en Gaspésie est en hausse, passant de 80 % à 82 %. Par ailleurs, plus de 300 demandes proviennent d'étudiantes et étudiants des autres régions, ce qui constitue un excellent résultat.

À la suite du premier tour, deux programmes sont suspendus pour le deuxième tour, et plusieurs autres voient leurs admissions limitées. Le bilan général est très positif et apporte de bonnes nouvelles.

Les deux programmes suspendus sont *Techniques d'éducation à l'enfance* (situation récurrente depuis plusieurs années) et *Technologies bioalimentaires aquatiques* (nouveau programme). Concernant le programme *Techniques d'éducation à l'enfance*, le dossier reviendra éventuellement au conseil d'administration pour réflexion. Pour ce qui est du nouveau programme *Technologies bioalimentaires aquatiques*, une révision du contenu ainsi qu'un changement de nom ont été effectués. L'autorisation ministérielle pour le changement de nom a toutefois été obtenue tardivement, alors que les activités de promotion étaient déjà presque toutes complétées. Les efforts seront repris, avec espoir d'un meilleur résultat l'an prochain.

Une augmentation de la population étudiante au Cégep est constatée.

23. SUIVI DES ACTIVITÉS À L'INTERNATIONAL

Les fiches de projets sont déposées à titre informatif.

Fichier joint : *Fiches_CA_avril_26*

24. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question n'est posée.

25. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE

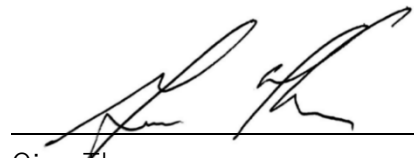
La prochaine séance ordinaire du conseil d'administration aura lieu le 20 mai 2026.

26. LEVÉE DE LA SÉANCE

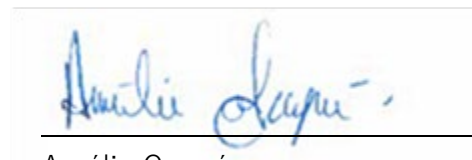
Avant de lever la séance, le président présente aux membres un sondage d'évaluation de la séance. Les membres sont invités à remplir le sondage à la fin de la séance pour évaluer leur participation et l'organisation de celle-ci. Le sondage se trouve sur la page d'accueil de l'Espace-Conseil d'administration. Un courriel est acheminé à tous les membres dès maintenant avec le lien.

Sur une proposition de M. Stéphane Gosselin, appuyée par M^{me} Anabel Cormier, l'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la séance levée à 17 h 37.

SIGNATURES



Gino Thorne
Président du conseil d'administration



Amélie Gagné
Secrétaire générale